

# BILAN SMCOM 2016

concernant les déchets

## FAIRE DE NOS DÉCHETS UNE RESSOURCE POUR LE TERRITOIRE DU HAUT-DOUBS

Préval Haut-Doubs est un établissement public dont le but est d'inciter les habitants à produire moins de déchets et de valoriser les déchets produits par les ménages. Son territoire s'étend de Mouthe jusqu'à Saint-Hippolyte. Préval travaille quotidiennement avec ses 10 adhérents qui sont les Communautés de Communes / syndicat de collecte, pour gérer et valoriser les déchets du Haut-Doubs.



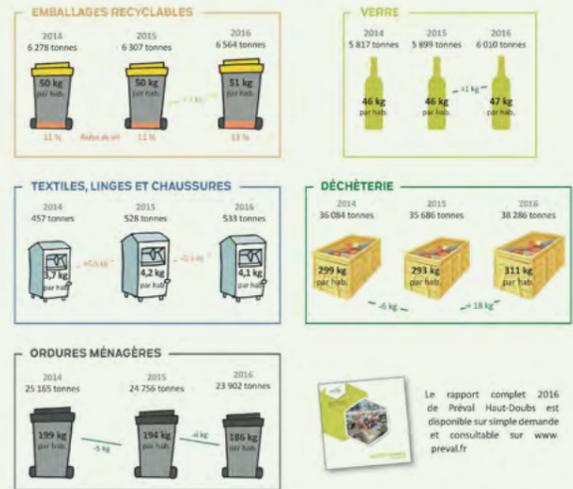
## FAIRE DE NOS DÉCHETS UNE RESSOURCE POUR LE TERRITOIRE DU HAUT-DOUBS

SMCOM (Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères du Haut-Doubs) organise la collecte des déchets, assure l'exploitation de 5 déchèteries et facture le service Déchets.

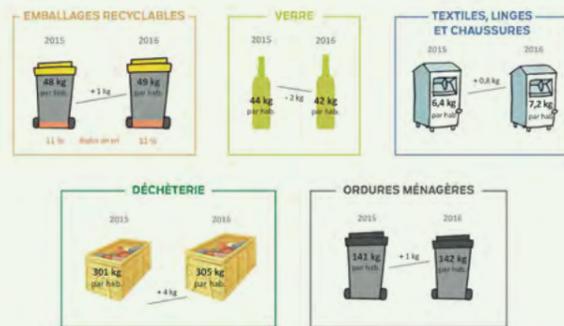


**PRÉVAL HAUT-DOUBS**  
Préval Haut-Doubs agit dans la prévention et la communication, le tri des déchets recyclables, la valorisation des déchets de déchèterie, la valorisation énergétique des ordures ménagères et la fourniture d'énergie via le réseau de chaleur de Pontarlier.

### COMMENT ÉVOLUENT LES TONNAGES DE DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE ?



### COMMENT ÉVOLUENT LES TONNAGES DE DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DU SMCOM ?



Les rapports complets 2016 du SMCOM et de Préval Haut-Doubs sont disponibles sur simple demande et consultables sur leur site Internet respectif : [www.scom.fr](http://www.scom.fr) [www.preval.fr](http://www.preval.fr)

### ENTREZ DANS LES COULISSES DES DÉCHETS !

Vous souhaitez découvrir ce que deviennent vos déchets et la manière dont ils sont valorisés ? Franchissez la porte de Valopôle à Pontarlier lors d'une visite guidée des installations. Les dates des visites pour le grand public sont disponibles sur [www.preval.fr](http://www.preval.fr). En 2016, Préval a accueilli 2 022 visiteurs !



### ENTREZ DANS LES COULISSES DES DÉCHETS !

Vous souhaitez découvrir ce que deviennent vos déchets et la manière dont ils sont valorisés ? Franchissez la porte de Valopôle à Pontarlier lors d'une visite guidée des installations. Les dates des visites pour le grand public sont disponibles sur [www.preval.fr](http://www.preval.fr). En 2016, Préval a accueilli 2 022 visiteurs !



Mairie de



Bulletin municipal

Automne 2017

## Le mot du Maire

Après une saison d'été ensoleillée, la plupart d'entre nous ont repris le fil de leurs activités et pour les plus jeunes le chemin de l'école. Notre école intercommunale compte pour cette rentrée 2017, 219 enfants issus de nos cinq villages, ils sont répartis en 9 classes. L'école de la république garantit un égal accès au savoir et à la connaissance, elle incarne la tolérance et l'ouverture. L'école, un terreau magnifique sur lequel nos jeunes pousses apprennent à devenir des adultes responsables et autonomes. Le travail des femmes et des hommes qui encadrent tous ces enfants doit prendre pour chacun des parents d'élèves une forte charge symbolique. C'est grâce au travail des enseignants, des assistantes scolaire qui, par leur action quotidienne, se mettent au service de nos enfants et donc de notre avenir. Je profite de cette information de rentrée pour souhaiter à notre nouvelle directrice, Madame Nora Chabod, une bonne année scolaire, et à vous tous, cher Sauguet et Saugette, une bonne lecture de ce bulletin automnal.

Le Maire  
**Gilles MAGNIN-FEYSOT**

## RAMONAGE DES CHEMINÉES

M. Bertrand MONNIN de Doubs propose ses services pour le ramonage des cheminées sur la commune. Les tarifs pour 2017 sont les suivants :

- 58 € pour conduit simple (bois, fuel) sans nettoyage du foyer.
  - 68 € pour conduit et foyer (insert, poêle à bois).
- Ses interventions se feront les 13, 15, 20 et 22 novembre 2017.

Les personnes désirant s'inscrire peuvent le faire en Mairie (secrétariat ouvert tous les matins, de 9h00 à 12h00, sauf le mercredi : 03 81 38 12 94) au plus tard le 04/11/2017



## INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les personnes désirant s'inscrire sur les listes électorales de la commune peuvent le faire jusqu'au 30/12/2017 : pour cela, elles doivent se présenter en Mairie et se munir d'une pièce d'identité en cours de validité, ainsi que d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

## RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS (RAPPEL)

Depuis le 01/01/99, tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons âgés de 16 ans, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile (au consulat pour les français résidant à l'étranger). Cette démarche peut être accomplie par leur représentant légal. Pour cette formalité se munir : d'une carte d'identité, du livret de famille, d'un justificatif de domicile. La Mairie reste à votre disposition pour tout renseignement.

## AGENDA

Le repas des personnes de Montbenoit âgées de plus de 60 ans se tiendra le vendredi 15 décembre, à midi, au restaurant le Sire de Joux. Les personnes intéressées peuvent, dès à présent, s'inscrire directement au restaurant (03 81 38 10 85).

Souper dansant avec fondue géante organisé par le comité des fêtes de l'école intercommunale du Pays de Montbenoit le vendredi 10 novembre 2017, à partir de 19h, à la salle des fêtes de la Longeville - Orchestre Simil'air - Menu : fondue, jambon salade, salade de fruits, gâteaux de ménage : 20 € - Menu à 5 € pour les enfants jusqu'à 10 ans - Menu à 10 € pour les ados de 10 à 15 ans Renseignements et réservations : 06 31 60 66 94

Arbre de Noël de la commune : comme chaque année, en partenariat avec le Comité des Fêtes, la commune organise son traditionnel Arbre de Noël des enfants le samedi 16 décembre, à partir de 15h, à la salle Gabrielle POURCHET avec au programme : un petit spectacle préparé avec les enfants, encadrés par des parents bénévoles, la distribution des cadeaux par le Père Noël et un goûter offert à chacun. Pour pouvoir passer commande au Père Noël, et dans un souci de bonne organisation, nous souhaiterions que les parents inscrivent leurs enfants en Mairie. Pour rappel, il s'agit des enfants de Montbenoit, âgés de 0 à 10 ans, y compris ceux dont les parents sont séparés et dont au moins un d'entre eux réside au village. Pour se faire, vous trouverez ci-dessous un coupon à remettre à la Mairie ou à renvoyer par mail à l'adresse suivante : [mairie.montbenoit@wanadoo.fr](mailto:mairie.montbenoit@wanadoo.fr) au plus tard le 28 octobre 2017. Pour la préparation du spectacle, les personnes qui encadreront les groupes d'enfants prendront directement contact avec les parents des enfants inscrits. Nous vous remercions de votre collaboration.

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	Participera au spectacle	Ne participera pas au spectacle

## RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Les membres du Conseil municipal relèvent, en ce moment, les index de votre compteur d'eau. Pour rappel, le prix de l'eau à Montbenoit, le coût de la maintenance des compteurs d'eau (pour compteur changé) et le taux de la redevance de l'Agence de l'Eau « Lutte contre la pollution » pour 2017 sont les suivants :

- Prix de l'eau : 1,70 €/m<sup>3</sup>,
- Part fixe par unité d'habitation : 65 €
- Maintenance des compteurs d'eau : 10 €/an (dès la date du changement)
- Redevance Agence de l'Eau «Lutte contre la pollution»: 0,29 €/m<sup>3</sup>

## Infos utiles

**Mairie de Montbenoit**  
Place de l'Abbaye 25650 MONTBENOIT  
Tél. 03 81 38 12 94  
mail : [mairie.montbenoit@wanadoo.fr](mailto:mairie.montbenoit@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.montbenoit.fr](http://www.montbenoit.fr)  
Ouverture du secrétariat : tous les matins de 9h à 12h sauf le mercredi.



**Déchetterie Maisons-du-Bois/Lièvreumont**  
Tél. 03 81 46 27 00  
Été : Lundi : 16h/18h30 - Mercredi : 13h30/18h30  
Samedi : 9h/12h  
Hiver : Mercredi 13h30/17h Samedi : 9h/12h  
**Urgences : 112**  
**Pompiers : 18 ou 112 - SAMU : 15 ou 112**  
**Gendarmerie : 17**  
**Médecin de garde (nuits, week-end, jours fériés) : 3966**

**Pharmacie de garde (week-end, jours fériés) : 3237**  
**Bureau de Poste de Montbenoit** : ouverture lundi mardi jeudi et vendredi de 13h45 à 16h30. Levée courriers : 11h  
**Syndicat du Pays de Montbenoit**  
En charge du : scolaire, école, gymnase, abbaye, cimetière. Permanences les lundis et vendredis de 9h à 12h et 14h à 16h.  
Secrétaire : M<sup>me</sup> Caroline HUTIN  
Tél. 03 81 38 62 10  
mail : [syndicatpays@wanadoo.fr](mailto:syndicatpays@wanadoo.fr)



## DIVAGATION DES CHIENS ET ABOIEMENTS INTEMPESTIFS

La divagation des chiens peut être gênante et est strictement interdite. Afin d'assurer la salubrité et l'hygiène des dépendances de la voirie publique, des espaces verts privés et publics, nous demandons fermement aux propriétaires de chiens de bien vouloir surveiller leurs animaux.

De même, tout propriétaire d'un chien doit le maintenir attaché ou s'assurer que sa propriété est correctement clôturée. En cas d'accident, sa responsabilité sera engagée. La détention de chiens de 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> catégorie est particulièrement réglementée et doit faire l'objet, sous peine de sanction, d'une déclaration en mairie.

En outre, plusieurs personnes se sont plaintes en Mairie d'abolements quasi-quotidiens et intempestifs de chiens, gênant ainsi la tranquillité de chacun. Nous demandons aux propriétaires de veiller à ce que leur animal ne perturbe plus le voisinage (des colliers anti-aboiements existent).

Après plusieurs courriers aux propriétaires, la gendarmerie est intervenue : je demande que les chiens qui posent problème soient équipés de collier anti-aboiements. Je vous remercie de votre compréhension.

## ATTEINTE AU MOBILIER PUBLIC

Des dégradations ont été constatées au niveau de l'abribus situé vers l'aire de jeux. Il est regrettable de constater de tels agissements qui font preuves d'un manque de civisme et de respect.

La partie avant de l'abribus va être démontée afin d'ouvrir cet espace.

## CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SKIS D'ÉTÉ

Le dimanche 17 septembre a été donné, Rue de l'Abbaye, le départ du championnat de France de ski-roues reliant Montbenoît au sommet Crêt Moniot. Maurice Manificat et Anaïs Bescond terminent premiers.

Une foule en nombre était présente dans les parties pentues du parcours



## ÉTAT-CIVIL

Naissances :

Lana DECUREY le 9/09/2017  
Louis DROUHET le 15/09/2017  
Louka VAN BOUVELEN le 22/09/2017

## RYTHMES SCOLAIRES

43% des communes sont passées à la semaine de 4 jours.



## ALERTE AU DÉMARCHAGE FRAUDULEUX

L'usurpation du nom du Département s'intensifie.

Depuis plusieurs mois, une société se présentant comme le « service Habitat du Département » fait de la prospection commerciale dans le Doubs et propose une pseudo aide à l'isolation de logements.

L'argumentaire de la société est le suivant : « Vous n'avez pas encore effectué les travaux d'isolation de vos combles et de votre sous-sol. Ces travaux sont pris en charge par le Département dans le cadre du programme isolation pour 1€. Ces travaux seront obligatoires dans l'avenir et vous devrez alors en payer l'intégralité. Aussi, pour bénéficier de l'aide financière du Département, nous vous invitons à nous passer votre commande dès à présent ».

Nous souhaitons informer nos usagers qu'aucun démarchage téléphonique n'est actuellement organisé par le Département du Doubs. Il s'agit d'une arnaque, aussi, le Département ne saurait se sentir responsable de dépenses engagées sur ce programme frauduleux.

Le Département dénonce ces manœuvres abusives pour lesquelles les usagers sont fondés à déposer plainte.

## OFFRE D'EMPLOI ADJOINT ADMINISTRATIF

La Communauté de Communes de Montbenoît propose, à compter du 6 novembre, un emploi à mi-temps de secrétaire administrative et comptable (voir le détail de l'annonce sur [www.montbenoit.fr](http://www.montbenoit.fr)).

Contact : 03 81 38 17 71 ou par mail à : [cccmontbenoit@wanadoo.fr](mailto:cccmontbenoit@wanadoo.fr)

## JOUR DE LA NUIT

La commune de Montbenoît participera à la neuvième édition du Jour de la Nuit qui aura lieu le samedi 14 octobre 2017

Consciente des effets de la pollution lumineuse sur l'environnement, la biodiversité et la santé, et voulant être acteur de cette soirée de sensibilisation, la commune de Montbenoît a décidé de s'engager et de participer à la neuvième édition du Jour de la nuit, qui se tiendra le 14 octobre prochain.

Le Conseil municipal participe à cette action. En limitant dans la quantité et dans la durée cet éclairage, nous pouvons réduire les nuisances lumineuses significativement et limiter le gaspillage énergétique en faisant des économies. C'est tout le sens de notre participation de cette édition du « Jour de la Nuit ».

La participation de Montbenoît au Jour de la Nuit prendra la forme d'une extinction symbolique de l'éclairage public des lotissements à partir de 20h, heure nationale d'extinction. L'éclairage public sera maintenu aux abords de la RD 437, rue du val Saugeais et rue de l'Abbaye.

En outre, la commune a lancé un appel d'offres concernant le remplacement des 13 points lumineux de type boule (plutôt vieillissants) par un éclairage de type LED beaucoup plus économique, ce qui explique que certains points lumineux sont hors d'usage pour le moment.



## UN NOUVEAU DOUANIER AU SAUGAIS

Si la présidente du Saugeais, Georgette Bertin, est connue dans toute la France, souvent sous les feux de l'actualité, voici Hubert Pagnot, nouveau douanier, titre tout aussi important dans cette République folklorique.

La petite République vient de renforcer sa sécurité. Non rien à voir avec l'état d'urgence en vigueur, mais plutôt un renfort des postes existants au vu des contrôles folkloriques toujours plus nombreux.

Hubert Pagnot des Courtots, retraité de l'administration, a été nommé il y a quelques mois et rempli sa fonction avec brio et passion. La culture saugette est ancrée dans la peau de ce papa de deux enfants et papy d'un petit-fils.

Il connaît tout sur l'origine de la République, son passé et l'évoque avec sérieux et humour. Il sait transmettre son savoir, son fils Dimitri et sa fille Eugénie manient avec talent le patois sauguet, et il sait se rendre disponible en aide de Jacques Vuillemin et Gégé Jeannier ses collègues.

Il est déjà très mobilisé et affirme s'investir pour « notre chère petite République ». « Hubert Pagnot est parfaitement intégré à l'équipe existante avec Jacques Vuillemin et Gégé Jeannier. Chacun a ses qualités personnelles propres, Hubert est pédagogue, Gégé plus humoristique ce qui fait un bon complément », raconte Louis (dit Loulou) Perrey, secrétaire général de la République du Saugeais

Puis, il explique l'importance de cette fonction : « J'accompagne chaque fois que je le peux les douaniers pour expliquer ce qu'est notre République, évoquer le Saugeais, distribuer les laissez-passer. Par cette action, nous voulons promouvoir le territoire, informer et vanter notre patrimoine. Certes, cela reste très folklorique, mais on a aussi d'excellent retour en matière de tourisme local. »

Enfin, il répond à la question : « Chaque année, c'est en moyenne une centaine d'arrêts à notre poste frontière folklorique avec un réseau d'informateurs du tourisme, d'association ou d'amis. Mais rassurez-vous, pas de délation, ni de sanction, si ce n'est l'amitié et la bonne humeur », assure Loulou.



## TAXE D'HABITATION 2018 : QUI SERA EXONÉRÉ ?

Voici les nouveaux plafonds d'exonération pour la taxe d'habitation 2018. 80% de Français seront concernés.

Pour savoir si vous bénéficiez de cette réforme, munissez-vous de votre revenu fiscal de référence (RFR). Il figure sur votre dernier avis d'imposition. Pour une personne seule sans enfant à charge, le RFR ne devra pas dépasser 27000€. Pour un couple, sans enfant, le plafond est fixé à 43000€. Consultez le barème ci-dessous pour découvrir le plafond d'exonération, en fonction de votre situation familiale.

### Réforme de la taxe d'habitation 2018-2020

Le revenu fiscal de référence plafond pour être exonéré de taxe d'habitation d'ici à 2020

	Pour une personne seule	Pour un couple
Sans enfant à charge	27 000€	43 000€
1 enfant	43 000€	49 000€
2 enfants	49 000€	55 000€
3 enfants	61 000€	67 000€
4 enfants	73 000€	79 000€

### L'exonération sera-t-elle immédiate ?

Non, pour les contribuables concernés l'exonération se fera progressivement. Trois étapes sont prévues : une première diminution d'un tiers en 2018, une baisse d'un deuxième tiers en 2019 avant l'exonération totale en 2020. Ainsi, selon les chiffres révélés par le quotidien Le Monde, pour une taxe d'habitation de 600€ (le montant moyen), un contribuable concerné paiera 400€ en 2018, puis 200€ en 2019 et sera totalement dispensé de taxe d'habitation en 2020.

## BROCANTE DE MONTBENOÎT

Le Comité des Fêtes du village organisait le 20 août dernier, la 20<sup>e</sup> édition de sa traditionnelle brocante. Cette manifestation s'est bien déroulée, dans une ambiance conviviale et avec une météo clémente. Environ 70 exposants avaient fait le déplacement et étaient satisfaits de leur journée, comme tous les ans. A l'occasion de cette vingtième édition, nous avons innové pour le repas du midi. Alain Ledoyen, et Corinne Andréotti, notamment, avaient préparé une paëlla. De plus, nous avons organisé une tombola gratuite. Le tirage au sort a eu lieu en début de soirée, et en voici les résultats. Le premier lot (un baptême de l'air intitulé « Courbet vu du ciel ») a été remporté par Monsieur Cédric Evrard, les deuxième et troisième lots, des paniers garnis composés par des produits des commerçants du village, ont été gagnés, consécutivement par Monsieur Gérard Chatelain et Madame Suzon Pourchet. Nous avons également décidé de remettre un chèque de 1000 €, au Président du Syndicat du pays de Montbenoît, afin de contribuer aux prochains travaux de rénovation de l'Abbaye. Ce fut chose faite, lors de cette même soirée. Pour conclure, nous tenions à remercier tous les membres du bureau pour leur implication, ainsi que tous les bénévoles qui nous ont aidés à la préparation de cette journée et à son bon déroulement



## PREVAL : CONCOURS L'ART DE LA RÉCUP

